

Année scolaire 2024-2025		TARIFS RESIDENTS VICHY COMMUNAUTE			TARIFS HORS VICHY COMMUNAUTE
		TARIF DE BASE	QUOTIENT * ENTRE 926 ET 1387	QUOTIENT * < 925	TARIF UNIQUE
PARCOURS PEDAGOGIQUES					
Ateliers Bébé 0 à 36 mois	4 séances max payables en 1 seule fois	30,00 €			60,00 €
EVEIL MUSICAL	JARDIN 1 - 4 ans MS JARDIN 2 - 5 ans GS PARCOURS DECOUVERTE - (Instrument et Théâtre) - 6 ans CP	99,00 €	49,50 €	27,00 €	198,00 €
Théâtre Initiation	Initiation (élèves de 7 à 14 ans)				
Parcours Musique ou Théâtre Cycle I	Musique : Elèves jusqu'à 18 ans inclus Théâtre : Elèves de 15 à 18 ans	151,50 €	105,00 €	79,50 €	303,00 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans)** Musique ou Théâtre	288,00 €			574,50 €
Parcours Musique ou Théâtre Cycle II, cycle III et Cycle spécialisé	Musique : Elèves jusqu'à 18 ans inclus Théâtre : Elèves de 15 à 18 ans	165,00 €	115,50 €	93,00 €	379,50 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans)** Musique ou Théâtre	300,00 €			600,00 €
Parcours Musique Perfectionnement	Elèves jusqu'à 18 ans inclus	514,50 €	468,00 €	442,50 €	514,50 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans)**	514,50 €			
Etudiant (sauf Parcours Personnalisé, non diplômé et perfectionnement)	19 à 25 ans	165,00 €	115,50 €	93,00 €	165,00 €
Disciplines complémentaires	A partir du 2ème instrument, libre ou diplômé	106,00 €			212,00 €
Parcours personnalisé ou non diplômé	Elèves jusqu'à 18 ans inclus** et étudiant	208,50 €	159,00 €	135,00 €	420,00 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans)**	382,50 €			762,00 €
Musique sur mesure***	Elèves jusqu'à 18 ans inclus	99,00 €	49,50 €	27,00 €	198,00 €
Pratiques collectives seules	Elèves jusqu'à 18 ans inclus**	105,00 €	60,00 €	45,00 €	210,00 €
	Elèves adultes (à partir de 19 ans) **	105,00 €			
Location instrument	Payable en 1 seule fois	112,50 €			228,00 €

* QUOTIENT FAMILIAL appliqué sur présentation de l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022)
Calcul du Quotient Familial (QF) = Revenu brut global / 12 / Nombre de parts du foyer fiscal

** Tarif Adultes pour les élèves nés avant le 31 décembre 2006

*** Elèves en situation de handicap

INFORMATIONS GENERALES

Factures trimestrielles : paiements avant les 10 février, 10 avril et 10 juillet.

Facture annuelle : paiement avant le 10 février.

Vous avez le choix de régler vos factures :

Soit par chèque (ordre trésor public) ou carte bleue en ligne (instruction en bas de page de votre facture)

Soit en espèces directement au trésor public de vichy (rue du bief – Cusset)

Soit par prélèvement automatique (un mandat sepa vous sera envoyé mi-octobre)